

La quatrième conférence Alfi & ALRiM sur le risk management

## Le bon sens effectue un retour en force

La gestion des risques va nettement dans le sens de la protection de l'investisseur

Aucun placement n'est totalement exempt de risque. Autrement dit, il n'y a pas de rendement sans risque et, partant, le simple bon sens permet aussi de dire qu'un rendement anormalement élevé repose sur une anomalie voire pire. La crise financière de 2008 a notamment mis à la lumière que les financiers eux-mêmes ont perdu toute retenue, ignorant le risque au profit du rendement. Au point que certaines grandes banques notamment ont acquis, sans en comprendre les mécanismes, des produits financiers très risqués. Trop risqués. Avec les conséquences que l'on connaît.

Cette longue introduction pour dire que la gestion des risques (le «risk management») est une notion qui désormais et de plus en plus fait partie du quotidien des financiers. C'est même plus qu'une notion puisque la réglementation - de Bâle III à Solvency II en passant par UCIT IV et AIFMD - qui a fleuri depuis la crise durcit les obligations des entreprises financières en la matière.

Le «head of risk & operations» et sous-directeur de BCEE Asset Management, Luc Neuberg, va plus loin en estimant que «la gestion des risques est importante et constitue une valeur ajoutée pour la place financière luxembourgeoise» en général et l'industrie des fonds d'investissement en particulier. L'Alfi, qui a rassemblé mercredi à Luxembourg quelque 220 professionnels lors de sa quatrième conférence sur le risk management, ne dit d'ailleurs pas autre chose.

En quoi consiste la gestion des risques? Pour la Commission de surveillance du secteur financier, toute entité doit procéder à la mise en place d'une politique de gestion des



Luc Neuberg: «Il faut éviter de jouer à l'apprenti sorcier.» (PHOTO: MARC WILWERT)

risques permettant d'évaluer pour chaque organisme de placement collectif de valeurs mobilières son exposition aux risques de marché, de liquidité et de contrepartie, ainsi que son exposition à tout autre risque, y compris le risque opérationnel, susceptible d'avoir une influence sur son évolution.

«On est là pour voir ce qui se passe et envisager ce qui pourrait se passer», résume plus simplement Luc Neuberg, expliquant que chaque fonds d'investissement doit évoluer dans le respect des lois et règlements mais doit aussi suivre ses

propres objectifs définis dans le prospectus d'émission. L'épargnant a logiquement pris connaissance de ce prospectus avant de procéder à son investissement (d'où l'importance du document), sachant que la stratégie d'investissement et le risque lié sont différents selon qu'on envisage le cas d'un fonds de pension ou d'un fonds alternatifs!

La gestion des risques va nettement donc dans «le sens de la protection de l'investisseur», insiste Luc Neuberg qui prône non seulement «la transparence» et la simplicité du risk management, mais

plaide aussi en faveur d'une communication avec l'épargnant, voire son éducation, afin qu'il puisse comprendre son placement et l'environnement dans lequel il évolue.

### Indépendance

Concrètement donc, le département gestion des risques se doit de connaître le portefeuille des fonds d'investissement suivis, leur politique d'investissement et leur stratégie, le tout placé dans le contexte global des marchés financiers. La gestion des risques «vérifie donc que les limites ne sont pas dépassées» et «s'assure que le fonds va dans la bonne direction». Totalement indépendant des organes décisionnels (les administrateurs) et des gestionnaires, le département «risk management» doit le cas échéant tirer la sonnette d'alarme et recommander les mesures nécessaires à prendre pour remettre le fonds dans le droit chemin ou pour couvrir rapidement un risque particulier.

En outre, à l'image de ceux effectués sur les banques, les fonds d'investissement sont soumis à des tests de résistance qui consistent à «provoquer des chocs sur un portefeuille et voir ce qui pourrait arriver». Ici également, l'objectif tend vers la limitation des risques en adoptant les mesures ad hoc afin d'éviter les mauvaises surprises.

Et pour Luc Neuberg, s'il «n'y a pas de profit sans risque», il convient avant tout «d'éviter de jouer à l'apprenti sorcier» et ne jamais oublier que la gestion des risques doit reposer sur «le bon sens» afin de «pouvoir effectuer un travail durable», le développement de la place financière s'inscrivant également dans la durée. (LB)